



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Département des Hautes-Alpes
Commune d'Orcières**

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE D'
ORCIÈRES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'occasion du renouvellement général du conseil municipal pour un nouveau mandat à la suite des élections qui se sont tenues le 15 mars 2026 à Orcières, la réunion d'installation du conseil municipal se tiendra le :

**Vendredi 20 Mars 2026
à 18h30
à la salle de réunion de la Mairie**

Au cours de cette séance il sera procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire (articles L.2121-10 et L.2122-8 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales).

L'ordre du jour est le suivant :

- Election du Maire,
- Fixation du nombre de postes d'adjoints,
- Election du 1^{er} adjoint,
- Election du 2^{ème} adjoint,
- Election du 3^{ème} adjoint,
- Election du 4^{ème} adjoint,
- Lecture et remise de la charte de l'élu local,
- Fixation des indemnités de fonctions au Maire et aux Adjoints,
- Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire.

Patrick RICOU